
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 décembre 2023 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Marie-Andrée Mauger, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Enrique Machado, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Céline-Audrey Beauregard, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Benoit Gratton, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Kaila A. Munro, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Annick Duchesne, directrice de l'arrondissement par intérim
M. André Lavoie, directeur des services administratifs par intérim
M. Daniel Potvin, directeur du développement du territoire et des études techniques par intérim
Mme Diane Vallée, conseillère en planification
Mme Marlène Gagnon, directrice du Culture, sports, loisirs et développement social
M. Martin Roberge, directeur des travaux publics
M. Maxime Beaulieu, commandant du poste de quartier 16
Mme Stephanie Zhao Liu, secrétaire d'arrondissement.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 04.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

Communication de la présidente au public

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 04 à 19 h 13.

10.01

Présentation thématique sur la diversité, équité et inclusion

À l'aide d'un document de format Présentation qui est projeté sur écran, le directeur des services administratifs par intérim, M. André Lavoie fait une présentation sur la diversité, équité et inclusion au cours de la période s'étendant de 19 h 14 à 19 h 31.

10.02

CA23 21 0290

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 décembre 2023 tel que rédigé.

10.03

CA23 21 0291

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2023 à 19 h

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2023, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

CA23 21 0292

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 novembre 2023 à 14 h

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 novembre 2023 à 14 h, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.05

10 - Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 33 à 19 h 49.

10.08

Première période de questions du public

La première période de questions se tient de 19 h 49 à 20 h 58 en ce qui a trait aux questions du public et de 20 h 59 à 21 h 20 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. Un total de dix personnes posent une question en direct au conseil et dix questions écrites sont lues.

10.09

CA23 21 0293

Accorder une contribution financière non récurrente totalisant un montant de 10 000\$ (non taxable) aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, et ce, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles - PAL - (volet Arrondissement - année 2023). (1239017004)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente totalisant un montant de 10 000 \$ (non taxable) aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, et ce, dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles - PAL -* (volet Arrondissement - année 2023);

| | Nombre de personnes | Nombre d'heures de participation | Pourcentage d'heures de participation | Subvention |
|--|---------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-------------|
| Camp Énergie | 5 | 2 000 | 14,26% | 1 426,13 \$ |
| Centre communautaire Dawson | 25 | 6 504 | 46,38% | 4 637,76 \$ |
| Corporation l'Espoir | 13 | 1 469 | 10,47% | 1 047,49 \$ |
| École de cirque de Verdun | 6 | 379 | 2,70% | 270,25 \$ |
| Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île des sœurs (MANA) | 11 | 660 | 4,71% | 470,62 \$ |
| Nouvelles Connexions pour un Brillant Futur | 16 | 3 012 | 21,48% | 2 147,75 \$ |
| SOMME GLOBALE | 76 | 14 024 | 100% | 10 000 \$ |

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.01 1239017004

CA23 21 0294

Accorder un contrat à Construction Arcade inc. (9140-2594 Québec inc.) ayant pour objet l'exécution des travaux de construction de deux marquises à l'Auditorium de Verdun situé au 4110 boulevard LaSalle / Dépense totale de 133 928,49 \$, toutes taxes comprises (Contrat: 113 498,72 \$; contingences: 17 024,81\$ et incidences: 3 404,96 \$) Huit (8) soumissionnaires- Appel d'offres public no. S23-013. (1231357001)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 133 928,49 \$ (contingences, incidences et taxes comprises);
2. d'accorder un contrat à l'entreprise Construction Arcade inc. (9140-2594 Québec inc.) plus bas soumissionnaire conforme, ayant pour objet l'exécution des travaux de construction de deux marquises à l'Auditorium de Verdun au montant de sa soumission de 113 498,72 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public no S23-013;
3. d'autoriser une dépense de 17 024,81 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 3 404,96 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Verdun et sera financée par le règlement d'emprunt RCA21 210004 Rénovation Bâtiments.

20.02 1231357001

CA23 21 0295

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Repaire jeunesse Dawson pour le projet « Brigade neige » dans l'arrondissement de Verdun. Autoriser la signature de la convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin. (1234637016)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme *Repaire jeunesse Dawson* pour le projet « *Brigade neige* » dans l'arrondissement de Verdun;
2. Autoriser la signature de la convention entre l'Arrondissement et cet organisme à cette fin;
3. Le tout selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.03 1234637016

CA23 21 0296

Conclure une convention de bail relative à l'exploitation de deux concessions de location d'embarcations nautiques entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et NAVI Espace nautique inc., pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, selon les conditions inscrites à la convention. (1235163006)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de conclure une convention de bail relative à l'exploitation de deux concessions de location d'embarcations nautiques entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et *NAVI Espace nautique inc.*, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, selon les conditions inscrites à la convention;
2. Le tout selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.04 1235163006

CA23 21 0297

Accorder à G-Tek (8246408 Canada inc.) un contrat ayant pour objet la fourniture de services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour un montant maximal de 157 734.20 \$ / Appel d'offres public no 23-20131 - lot numéro 11 (Verdun). (1232198005)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder à *G-Tek (8246408 Canada inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet la fourniture de services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour un montant maximal de 157 734,20 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public no 23-20131 - lot numéro 11 (Verdun);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.05 1232198005

CA23 21 0298

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période d'octobre 2023. (1238287013)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période d'octobre 2023.

30.01 1238287013

CA23 21 0299

Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'octobre 2023. (1238287014)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'octobre 2023.

30.02 1238287014

CA23 21 0300

Dépôt des rapports budgétaires pour la période d'octobre 2023. (1238287015)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période d'octobre 2023 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1238287015

CA23 21 0301

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 16 476 \$ provenant d'une convention d'aide financière accordée par le Service National Des Sauveteurs, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation / Approuver une convention à cette fin. (1239495001)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 16 476 \$ provenant d'une convention d'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation, et ce, dans le cadre du projet de développement du loisir et du sport afin d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique;
2. d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2024 de l'arrondissement de Verdun;
3. d'approuver une convention d'aide financière pour le développement du loisirs et du sport à cette fin;
4. de mandater la mairesse de l'arrondissement à signer ladite convention.

30.04 1239495001

CA23 21 0302

Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les offres du conseil municipal concernant la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la réalisation du Plan de la forêt urbaine (PFU), des travaux d'abattage d'arbres morts, déperissants ou dangereux dans les zones boisées publiques et des travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement. (1231035002)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'accepter, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), les offres du conseil municipal concernant la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de :

- la réalisation du *Plan de la forêt urbaine* (PFU);
- des travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement dans le cadre des efforts pour minimiser les impacts de l'agrile du frêne;
- des travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement.

30.05 1231035002

CA23 21 0303

Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), l'offre du conseil municipal de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques à des fins locales, et ce, pour une période de deux ans. (1235291007)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4), l'offre du conseil municipal de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques à des fins locales, et ce, pour une période de deux ans.

30.06 1235291007

CA23 21 0304

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2024 » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal. (1237500001)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2024* » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal;
2. de s'engager à respecter toutes les modalités du guide du programme qui s'appliquent en l'occurrence.

30.07 1237500001

CA23 21 0305

Établir le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024. (1239797003)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'établir comme suit, le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024 :

1. à la mairie d'arrondissement, 4555, rue de Verdun, salle 205 :

- Le mardi 12 mars 2024;
- Le mardi 9 avril 2024;
- Le mardi 7 mai 2024;
- Le mardi 2 juillet 2024;
- Le mardi 3 septembre 2024;
- Le mardi 5 novembre 2024;
- Le mardi 3 décembre 2024.

2. au Centre communautaire Elgar, 260 rue Elgar :

- Le mardi 6 février 2024;
- Le mardi 4 juin 2024;
- Le mardi 1er octobre 2024.

30.08 1239797003

CA23 21 0306

Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources humaines pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023. (1239016002)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les sujets relevant de la Division des ressources humaines pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

30.09 1239016002

CA23 21 0307

Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA23 210011). (1239797002)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* »; par la même conseillère lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA23 210011).

40.01 1239797002

CA23 21 0308

Adoption, sans changement, du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (RCA23 210012). (1236811012)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation* »; par la même conseillère lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation* (RCA23 210012).

40.02 1236811012

CA23 21 0309

Adoption, sans changement, du Règlement autorisant un emprunt de 4 602 000 \$ afin de financer des travaux de réfection routière, d'éclairage, d'apaisement et de signalisation routière (RCA23 210013). (1238286009)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement autorisant un emprunt de 4 602 000 \$ afin de financer des travaux de réfection routière, d'éclairage, d'apaisement et de signalisation routière* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 4 602 000 \$ afin de financer des travaux de réfection routière, d'éclairage, d'apaisement et de signalisation routière* »; par la même conseillère lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement le mode de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter sans changement le *Règlement autorisant un emprunt de 4 602 000 \$ afin de financer des travaux de réfection routière, d'éclairage, d'apaisement et de signalisation routière*(RCA23 210013).

40.03 1238286009

CA23 21 0310

Adoption, sans changement, du Règlement autorisant un emprunt de 4 098 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation de bâtiments municipaux de l'arrondissement Verdun (RCA23 210014). (1238286010)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement autorisant un emprunt de 4 098 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation de bâtiments municipaux de l'arrondissement Verdun* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 4 098 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation de bâtiments municipaux de l'arrondissement Verdun* »; par la même conseillère lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement le mode de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement autorisant un emprunt de 4 098 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation de bâtiments municipaux de l'arrondissement Verdun*.(RCA23 210014).

40.04 1238286010

CA23 21 0311

Adoption, sans changement, du Règlement autorisant un emprunt de 3 645 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges (RCA23 210015). (1238286011)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement autorisant un emprunt de 3 645 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 3 645 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges* »; par la même conseillère lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement le mode de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

d'adopter sans changement le *Règlement autorisant un emprunt de 3 645 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges* (RCA23 210015).

40.05 1238286011

CA23 21 0312

Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 14 736 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 1 095 000 \$ pour un total de 15 831 000 \$ (RCA23 210016). (1208286001)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 14 736 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 1 095 000 \$ pour un total de 15 831 000 \$* par la conseillère Céline-Audrey Beaugard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 14 736 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 1 095 000 \$ pour un total de 15 831 000 \$* »; par la même conseillère lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement le mode de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beaugard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter sans changement le *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 14 736 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 1 095 000 \$ pour un total de 15 831 000 \$* (RCA23 210016).

40.06 1208286001

CA23 21 0313

Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA23 210017). (1239641002)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* par le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* »; par le même conseiller lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beaugard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun*. (RCA23 210017).

40.07 1239641002

CA23 21 0314

Adoption, avec changement, du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 210018). (1239797001)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)* par le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)* »; par le même conseiller lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, avec changements, le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)*. (RCA23 210018).

40.08 1239797001

CA23 21 0315

Adoption, sans changement, du Second projet de règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown. (1237325006)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown* par le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA23 210285, adopté le *Premier projet de règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown (1700-133P1)*.

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 novembre 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Second projet de Règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown (1700-133P2).*

40.09 1237325006

CA23 21 0316

Adoption, sans changement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI), d'un second projet de résolution afin de permettre l'aménagement d'un toit terrasse sur le toit du bâtiment situé au 4012A, rue Wellington. (1237325004)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI)*, une résolution tenant lieu d'un second projet de résolution afin d'autoriser l'aménagement d'un toit terrasse sur le toit du bâtiment situé au 4012A, rue Wellington.

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 153 632 illustré au certificat de localisation (Annexe D) joint au présent sommaire.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'aménagement et l'occupation d'un toit terrasse est autorisé conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à l'article 187 du *Règlement de zonage (1700)* édictant les normes pour l'occupation d'un toit terrasse.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DU PROJET

3. Les activités exercées sur les terrasses extérieures doivent correspondre aux activités liées à l'usage principal;

4. La danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles, l'usage d'appareils sonores ainsi que la cuisson d'aliments sont interdits sur les terrasses;

5. La superficie de la terrasse ne doit pas excéder 50 % de la superficie totale occupée par l'établissement auquel les terrasses sont rattachées;

6. La période d'exploitation des terrasses doit être du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de chaque année;

7. Aucun équipement utilisé pour l'exploitation des terrasses (poteaux d'ancrage pour toiles solaires, toiles solaires et mobilier) ne doit être laissé sur place, à l'extérieur, entre le 2 novembre et le 31 mars de chaque année;

8. La hauteur des poteaux d'ancrage, les toiles solaires, toute forme de mobilier extérieur et tout système d'éclairage ne peuvent dépasser la hauteur du bâtiment;

9. La plantation et le maintien d'un aménagement paysager composé de végétaux naturels pour les écrans d'intimité ainsi qu'au pourtour des garde-corps est obligatoire;

10. Les toiles de protection solaire et les poteaux d'ancrage et de fixation des toiles doivent être résistants pour toutes les intempéries possibles;

11. En aucun cas, une toile contre la protection du soleil ne doit comprendre toute forme de publicité.

SECTION IV GARANTIES FINANCIÈRES

12. Aucune garantie financière n'est exigée dans le cadre de ce projet.

SECTION V DISPOSITIONS FINALES

13. Les plans et illustrations du cahier de PPCMOI de l'annexe A sont présentés à titre indicatif.

14. Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

15. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ANNEXE A
Localisation du terrain

ANNEXE B
Cahier de présentation - CCU du 11 juillet et 10 octobre 2023

ANNEXE C
Article 187 - Règlement de zonage 1700

ANNEXE D
Certificat de localisation

ANNEXE E
Étude acoustique - Août 2023

40.10 1237325004

CA23 21 0317

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 1071, rue Beatty - Lot 1 938 006. (1239855011)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 1 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) et à l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme, les dessins préparés par Sebastien Parent, architecte (*La Shed Architecture*); déposés, puis estampillés et datés du 14 novembre 2023 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 1071, rue Beatty - Lot 1 938 006.

40.11 1239855011

CA23 21 0318

Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1234274004)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances relatives à la tenue des événements publics suivants :

| Événements | Organismes | Lieux | Dates |
|---|---|--|---|
| Gratuité du patinage libre à l'Auditorium de Verdun | <i>Arrondissement de Verdun</i> | Auditorium de Verdun 4110, boulevard LaSalle | Du lundi 25 au dimanche 31 décembre 2023 |
| Guignolée des Petits Renards | <i>Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun (CPSCV) Les Petits Renards</i> | Aux intersections de rues ou de boulevards suivants : a. Wellington / de l'Église, b. Wellington / Galt, c. Wellington / Hickson, d. Wellington / Willibrord, e. Wellington / LaSalle (vis-à-vis le parc des Madelinots), f. Champlain / de l'Église, g. LaSalle / de l'Église, h. Gilberte-Dubé / Wellington, i. Champlain / Woodland, j. de Verdun / Willibrord, k. de Verdun / 1 ^{re} Avenue, l. place du Commerce / tronçon au nord-est du 40 au 44, place du Commerce, m. René-Lévesque / place du Commerce, et n. Berlioz / de L'Île-des-Sœurs. | Samedi le 16 décembre 2023 de 9 h 45 à 16 h |
| Retour des Titus Sapins | <i>Maison de l'environnement de Verdun</i> | Sur le terrain devant le local de la <i>Maison de l'environnement de Verdun</i> 673, 1 ^{re} Avenue | Samedi 9 décembre 2023 de 17 h à 19 h |
| Défilé dans les ténèbres | <i>Murmurations</i> | Départ au <i>Centre communautaire Dawson</i> 666, rue Woodland Arrivée (fin) dans le parc Wilson, devant la Bibliothèque Jacqueline-De Repentigny 5955, rue Bannantyne | Samedi 25 novembre 2023 de 16 h à 18 h |

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012, article 48);
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516);
- *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RCA06 210012);
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* (RCA22 210013).

CA23 21 0319

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement- Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Wellington (SDCW) pour l'année 2024. (1236811014)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Avis de motion est donné par la conseillère Kaila A. Munro de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Wellington (exercice financier 2024)* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Wellington (exercice financier 2024)* ».

40.13 1236811014

CA23 21 0320

Édicter une ordonnance afin de prolonger, jusqu'au 22 décembre 2023 inclusivement, l'autorisation de poursuivre les travaux d'installation, de remplacement ou de modification de murs anti-bruit le long du territoire de l'arrondissement de Verdun effectués par le consortium Signature sur le Saint-Laurent (SSLC) en dehors des périodes permises par la réglementation. (1239336009)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance afin de prolonger, jusqu'au 22 décembre 2023 inclusivement, l'autorisation de poursuivre les travaux d'installation, de remplacement ou de modification de murs anti-bruit le long du territoire de l'arrondissement de Verdun effectués par le consortium *Signature sur le Saint-Laurent* (SSLC) en dehors des périodes permises par la réglementation.

40.14 1239336009

CA23 21 0321

Procéder à la nomination de M. David Kirouac, membre citoyen suppléant à titre de membre citoyen régulier au comité consultatif d'urbanisme (CCU) jusqu'à la fin de son mandat en mai 2025 ainsi qu'au renouvellement du mandat de trois membres du conseil d'arrondissement au sein de ce comité, dont deux à titre de membres élus réguliers et un à titre de membre élu suppléant pour une période de deux ans ou jusqu'à la dissolution du conseil d'arrondissement en 2025. (1234422007)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de procéder à la nomination du membre citoyen suppléant suivant à titre de membre citoyen régulier au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, jusqu'à la fin de son mandat en mai 2025 :
 - M. David Kirouac

2. de procéder au renouvellement du mandat des deux élus suivants, à titre de membres (élus) réguliers, pour une période de deux ans ou jusqu'à la dissolution du conseil d'arrondissement en 2025, le cas échéant :
 - M. Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement, agissant à titre de président;
 - Mme Céline-Audrey Beauregard, conseillère d'arrondissement.
3. de procéder au renouvellement du mandat de l'élue suivante, à titre de membre (élu) suppléant, pour une période de deux ans ou jusqu'à la dissolution du conseil d'arrondissement en 2025, le cas échéant :
 - Mme Kaila Munro, conseillère d'arrondissement.

51.01 1234422007

CA23 21 0322

Dépôt de la Planification de Verdun 2023-2028 «Notre quartier inclusif et solidaire» de l'organisme Concertation en développement social de Verdun. (1234637015)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la *Planification de Verdun 2023-2028 « Notre quartier inclusif et solidaire »* de l'organisme *Concertation en développement social de Verdun*.

60.01 1234637015

CA23 21 0323

Prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 21 novembre 2023 sur le Premier projet de règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown. (1700-133P1). (1232098009)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 21 novembre 2023 sur le *Premier projet de règlement modifiant la grille des usages et des normes C01-30 de l'Annexe C du Règlement de zonage (1700) afin d'autoriser l'usage « Habitation » au rez-de-chaussée et abroger la superficie minimale exigée pour un usage de la classe d'usages c1 dans la zone C01-30 visant le tronçon impair de l'avenue Bannantyne, entre la rue Godin et l'avenue Brown. (1700-133P1).*

60.02 1232098009

CA23 21 0324

Prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 21 novembre 2023 sur le premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI), afin de permettre l'aménagement d'un toit terrasse sur le toit du bâtiment situé au 4012A, rue Wellington. (1232098010)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

prendre acte du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 21 novembre 2023 sur la résolution numéro CA23 210281 tenant lieu de premier projet de résolution adoptée en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin de permettre l'aménagement d'un toit terrasse sur le toit du bâtiment situé au 4012A, rue Wellington.

60.03 1232098010

CA23 21 0325

Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 16 août au 20 novembre 2023. (1232098008)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 16 août au 20 novembre 2023.

60.04 1232098008

CA23 21 0326

Dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement. (1239797004)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement Mmes Kaila A. Munro et Céline-Audrey Beauregard ainsi que MM Benoit Gratton et Enrique Machado.

60.05 1239797004

Communication des conseillers au public

Conseiller Downey partage de l'information avec le public au cours de la période s'étendant de 21 h 33 à 21 h 34.

70.01

Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

Seconde période de questions du public

La seconde période de questions se tient de 21 h 34 à 21 h 37. Une personne pose des questions au conseil à cette occasion.

70.03

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay
appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 39.

70.04

MARIE-ANDRÉE MAUGER
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

STEPHANIE ZHAO LIU
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT